

MAÎTRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTES MANDATAIRES
EMERGENCE ARCHITECTES
21 rue Chaptal
75009 PARIS

BET
OTE INGENIERIE
43-45 rue d'Armagnac
33080 BORDEAUX Cedex

ÉCONOMISTE
EMERGENCE INGENIERIE
21 rue Chaptal
75009 PARIS

BUREAU DE CONTRÔLE
ALPES CONTRÔLES

C.S.S.I.
OTE INGENIERIE

O.P.C.
OTE INGENIERIE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

C.H.U. DE BORDEAUX
Groupe Hospitalier Pellegrin
12 rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex



DCE

Notice relative à l'accessibilité des constructions et aménagements pour les personnes handicapées

Restructuration des soins externes d'urologie
11^e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central

SOMMAIRE

1. Introduction	2
I.1. Références réglementaires	3
I.2. Présentation générale	3
I.2.1. Situation existante	3
I.2.2. Projet de réhabilitation	3
I.3. Présentation de la notice	4
2. Accessibilité de l'établissement recevant du public aux personnes à mobilité réduite	4
I.4. Cheminements	4
I.5. Accueil du public, sanitaires publics, douches	4

1. Introduction

I.1. Références réglementaires

Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public

Liste non exhaustive

I.2. Présentation générale

Le Tripode comprend jusqu'à 20 niveaux, répartis sur trois ailes et un noyau central, surmonté d'une hélistation. L'établissement comporte deux sous-sols, un rez-de-chaussée et des étages allant du R+1 au R+13. Le noyau central culmine avec l'hélistation au 17^e niveau.

Le bâtiment « Le Tripode » est un IGH de type U de 1^{re} catégorie.

I.2.1. Situation existante

Actuellement, au niveau R+11 :

- L'aile 1 comprend **13 chambres** pour un total de **24 lits**.
- L'aile 2 comprend **16 chambres** pour un total de **24 lits**.

Ces deux ailes sont complétées par divers locaux : réserves, bibliothèque, unités médicales, bureaux et salles de soins.

Le noyau central accueille actuellement l'accueil principal du niveau, deux salles d'examen avec leur local de décontamination, ainsi que des bureaux médicaux et de consultation.

I.2.2. Projet de réhabilitation

Le projet prévoit une restructuration fonctionnelle du niveau, avec une réduction du nombre de chambres et la création de bureaux de consultation.

Aile 1

Elle comprendra **22 chambres** pour un total de **27 lits**, ainsi qu'un salon ambulatoire et son accueil.

L'aile sera complétée par un local de soins, un office patient, un local de repos pour le personnel, un bureau cadre, deux réserves, une lingerie, un local lave-bassins et une unité médicale.

Aile 2

Toutes les chambres existantes seront supprimées et remplacées par :

10 bureaux de consultation, 14 bureaux doubles dédiés à la recherche clinique, 2 salles d'attente pour les patients, des locaux d'examen, une salle de réunion, un office de repos et une salle de pause pour le personnel.

Les ailes seront complétées par des locaux techniques, réserves et sanitaires.

Noyau central

Il continuera à accueillir l'accueil principal du niveau.

Le nombre de salles d'examen passera de 2 à 5, toujours accompagnées de leur local de décontamination.

Le noyau intégrera également :

- un bloc de petite chirurgie ;
- une zone d'attente pour patients couchés ;

- 10 bureaux médicaux ;
- 6 autres bureaux divers ;
- et une salle de réunion pour 40 personnes, divisible en deux espaces.

I.3. Présentation de la notice

Les textes de référence cités ci-dessus seront respectés.

La notice rappelle les principales exigences applicables et observées.

La présente notice est accompagnée d'un carnet de plans spécifique.

2. Accessibilité de l'établissement recevant du public aux personnes à mobilité réduite

I.4. Cheminements

L'hôpital est reconnu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite. Le projet ne modifie en rien cette accessibilité.

I.5. Accueil du public, sanitaires publics, douches

Banque d'accueil

Situé face aux ascenseurs d'accès, l'espace d'accueil est identifiable par la signalétique présentant un contraste suffisant pour une bonne lecture par les personnes souffrant d'une déficience visuelle située au-dessus du comptoir. La banque d'accueil intègre une banque à induction magnétique.

La banque se compose de trois parties :

- un plan de travail à une hauteur de 75 cm pour les personnes en fauteuil avec un espace de 30 cm dessous permettant le passage des jambes. De plus, un cercle de manœuvre d'un rayon réglementaire de 1,50 m devant le bureau permet aux utilisateurs de faire leur manœuvre.
- deux plans de travail positionnés à une hauteur de 1,13 m pour les personnes valides

Le faux plafond est en dalles 600 x 600 ; il respectera les réglementations acoustiques en vigueur. De même, les luminaires assureront une luminosité réglementaire au niveau global et sur les tablettes où sont échangés les documents.

Sanitaires publics PMR

Tous les sanitaires accessibles au public respectent les normes PMR et sont implantés dans les différentes unités.

Il y en a quatre :

- deux dans le noyau central ;
- un dans le salon ambulatoire de l'aile 1 ;
- un dans la salle de prélèvement / stomatothérapie de l'aile 2.

Dans le salon ambulatoire de l'aile 1 (PMR n° 1)

Pour les besoins du service, l'entrée des sanitaires situés dans le salon ambulatoire de l'aile 1 est équipée d'une porte coulissante dont le passage libre sera supérieur à 80 cm. Une aide pourra être apportée en cas de nécessité.

Le lave-mains a une robinetterie située à 40 cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle. Les équipements divers offriront un contraste suffisant.

Le sol et les murs sont couverts d'un revêtement PVC étanche. Au sol, le revêtement de couleur différente à celle de la circulation a une adhérence R9. Le plafond est composé de dalles hydrofuge de 600 x 600 mm.

En matière acoustique, le local respectera les normes en vigueur. La porte possède un affaiblissement phonique de 35dB afin de respecter l'intimité des utilisateurs.

En matière d'information en cas d'incendie, les sanitaires disposent d'un DVAF/DSAF (IP45-IK07).

Dans le noyau central (PMR n° 2 et PMR n° 3)

La porte des deux sanitaires PMR dans le noyau central est équipée d'une poignée située à plus de 40 cm de l'angle rentrant et elle est équipée d'un ferme-porte. Le lave-mains a une robinetterie située à 40 cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle. Les équipements divers offriront un contraste suffisant.

Le sol et les murs sont couverts d'un revêtement PVC étanche. Au sol, le revêtement de couleur différente à celle de la circulation a une adhérence R9. Le plafond est composé de dalles hydrofuge de 600 x 600 mm.

En matière acoustique, le local respectera les normes en vigueur. La porte possède un affaiblissement phonique de 35dB afin de respecter l'intimité des utilisateurs.

En matière d'information en cas d'incendie, les sanitaires disposent d'un DVAF/DSAF (IP45-IK07).

Dans la salle d'examen / stomatothérapie de l'aile 2 (PMR n° 4)

Pour les besoins du service, les sanitaires situés dans la salle d'examen / stomatothérapie de l'aile 2 sont équipés de deux portes coulissantes dont le passage libre sera supérieur à 80 cm. Une aide pourra être apportée en cas de nécessité.

Le lave-mains a une robinetterie située à 40 cm d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle. Les équipements divers offriront un contraste suffisant.

Le sol et les murs sont couverts d'un revêtement PVC étanche. Au sol, le revêtement de couleur différente à celle de la circulation a une adhérence R9. Le plafond est composé de dalles hydrofuge de 600 x 600 mm.

En matière acoustique, le local respectera les normes en vigueur. La porte possède un affaiblissement phonique de 35dB afin de respecter l'intimité des utilisateurs.

En matière d'information en cas d'incendie, les sanitaires disposent d'un DVAF/DSAF (IP45-IK07).

Chambres

Sur 22 chambres, 11 répondent à la norme PMR.

La porte d'entrée de la chambre une dimension de 1,20 m ; elle est équipée d'un ferme-porte.

Le sol et les murs sont couverts d'un revêtement PVC. Au sol, le revêtement de couleur différente à celle de la circulation a une adhérence R9. Le plafond est composé de dalles hydrofuge de 600 x 600.

En matière d'acoustique, le local respectera les normes en vigueur. La porte possède un affaiblissement phonique de 35dB afin de respecter l'intimité des utilisateurs.

Une largeur d'1.50m devant le lit permet aux utilisateurs de faire leur manœuvre.

Salles de bain des chambres

À la demande du service, la porte d'entrée est coulissante et elle possède une dimension de 0,90 m ; le passage libre est supérieur à 80cm.

La salle de bain PMR intègre une douche PMR « à l'italienne » avec un siphon de sol, un tabouret de douche, une barre d'appui à 135°. L'espace de manœuvre intérieur permet le ½ tour. Les accessoires sont accessibles pour toutes personnes « assises » : barres de relevage, robinetterie. Ils sont placés entre 90 cm et 130 cm du sol.

Grâce au siphon de sol, la chambre et la SDB sont au même niveau ; il n'y a pas de ressaut ou d'obstacles à la roue.

Au sol, le revêtement de sol de couleur différente à celle de la chambre a une adhérence R11.

Le lave-mains a une robinetterie située à 40 cm de tout angle rentrant.

Le plafond est composé de dalles hydrofuge de 60x60. En matière d'acoustique, le local respectera les normes en vigueur. La porte possède un affaiblissement phonique de 35dB afin de respecter l'intimité des utilisateurs. En matière d'information en cas d'incendie, les salles de bain disposent d'un DVAF/DSAF (IP45-IK07).

Espace d'attente sécurisée (EAS)

Trois EAS sont implantés dans l'emprise du projet.

Ils sont situés dans les sas 03, 06 et 08. Ces trois sas sont des dispositifs d'intercommunication entre une circulation horizontale commune et un escalier.

Les locaux sont équipés d'un système permettant aux secours de se signaler.

2.2 Parc de stationnement

Sans objet